

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

### LE DÉPART DU ROI D'ITALIE POUR FLORENCE.

Les correspondances que nous recevons de Turin, dit la France, sont toutes pleines de l'émotion qu'a causée dans cette ville le départ soudain du roi Victor-Emmanuel pour Florence.

Les causes de cette brusque détermination ne sont un mystère pour personne. La manifestation du 30 janvier avait dû naturellement, par sa violence et par son caractère, blesser vivement le roi d'Italie. Il avait exprimé le désir que la municipalité de Turin infligeât un blâme sévère aux perturbateurs. Le maire, M. de La Rosa, et les membres du conseil municipal, ont refusé de satisfaire à cette réclamation, qui aurait dégagé la responsabilité de la ville. On s'est borné à une proclamation qui, sans dire un mot contre les fauteurs de désordre, félicite la garde nationale de son attitude.

Victor-Emmanuel a profondément ressenti l'injure qui lui était faite. D'autre part, on assurait que de nouvelles manifestations se préparaient à l'occasion d'un bal que M. de Malaret, ambassadeur de France, devait donner le 8 février. Le roi, affligé au plus haut point de ces sentiments auxquels il ne s'attendait point, a résolu de brusquer la situation, de quitter une ville où la population est animée à son égard de telles dispositions, et où le gouvernement pouvait être entraîné par la force des choses à des mesures de rigueur qui creuse-

raient plus douloureusement l'abîme entre le souverain et ses sujets.

Le départ pour Florence a été arrêté dans la soirée même qui l'a précédé. Les aides-de-camp du roi n'ont été, dit-on, avertis que vers minuit. Le roi a veillé très-longtemps et a travaillé une partie de la nuit avec le général de La Marmora et M. Ratazzi. Puis il a quitté le palais de grand matin, et s'est rendu en voiture à Moncalieri, accompagné du général La Marmora et de sa maison militaire. Là, il a pris le convoi qui devait le conduire à Florence. Tous les ministres étaient présents, et on dit qu'en leur faisant ses adieux Victor-Emmanuel n'a pu retenir ses larmes.

Le président du conseil a seul accompagné le souverain dans son voyage, et le train royal est parti, emportant de l'ancienne capitale du Piémont, loin de la ville souveraine de son antique dynastie, le dernier héritier de la monarchie piémontaise.

Les habitants de cette ville ont été très-émus du départ du roi, et une réaction caractéristique s'est faite dans les esprits. On blâme maintenant la municipalité de son obstination, et l'opinion lui demande de réparer la faute qu'elle a commise, mais il est trop tard.

Turin est maintenant, par un fait accompli, descendu au rang d'une simple préfecture. Le général Cialdini, dont l'énergie est connue, est nommé commandant du corps d'armée dont le quartier-général est dans cette ville. On croit que le conseil municipal sera dissous et que le maire actuel sera remplacé par un commissaire royal.

Les journaux révolutionnaires, comme le

*Dritto*, cherchent à envenimer la blessure et prêchent ouvertement l'insurrection.

Mais le sentiment qui domine est plutôt l'abattement et le regret que l'excitation; il est peu probable que la voix des agitateurs soit écoutée.

Néanmoins, la situation est grave. Turin va devenir inévitablement un centre d'opposition avec lequel il faudra compter. L'unité italienne est soumise de nouveau à une rude épreuve. Au Sud, un royaume conquis à assimiler; au nord, un royaume abandonné à maintenir; c'est une lourde tâche pour le gouvernement du roi Victor-Emmanuel, surtout dans un pays où les éléments hétérogènes sont si nombreux et l'esprit municipal si vivace.

A cela se joignent les difficultés de la nouvelle organisation administrative. On sait que la loi d'unification diminue le nombre des provinces et remanie profondément les circonscriptions. Les sentiments et les intérêts locaux se plieront malaisément à ce nouveau régime, et sa mise en pratique se heurtera à de très-sérieuses résistances populaires.

Pour dominer et, au besoin, pour renverser tous ces obstacles, il faudrait une main puissante et un grand génie politique. L'Italie trouvera-t-elle l'une et l'autre?

### OUVERTURE DU PARLEMENT ANGLAIS.

Mardi 7, a eu lieu l'ouverture du parlement anglais. Voici le discours d'ouverture, lu par les commissaires de Sa Majesté, et transmis par le télégraphe :

Milords et messieurs,

La reine nous donne l'ordre devons assu-

rer qu'elle éprouve une grande satisfaction à recourir de nouveau au conseil et à l'assistance de son Parlement.

Les négociations dans lesquelles l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse ont été engagés avec le roi de Danemark ont abouti à une conclusion par un traité de paix, et les communications que la reine reçoit des puissances étrangères lui font concevoir l'espoir bien fondé que l'on n'a à redouter aucune nouvelle perturbation de la paix de l'Europe.

La guerre civile dans l'Amérique du Nord continue malheureusement. La reine persiste fermement à demeurer neutre entre les parties en lutte; elle se réjouit d'apprendre une réconciliation amicale entre elles.

Un daimio japonais, en révolte contre son souverain, a violé les droits accordés par un traité à l'Angleterre et à certaines autres puissances, et le gouvernement japonais n'ayant pas contraint ce rebelle à se désister de ses actes illégaux, les agents diplomatiques et les commandants des marines d'Angleterre, de France, des Pays-Bas et des États-Unis de l'Amérique du Nord, ont entrepris une opération combinée dans le but de faire respecter les droits que leurs gouvernements respectifs ont obtenus par traité.

Cette opération a été couronnée d'un succès complet, et le résultat a donné des garanties au commerce étranger, et une force nouvelle au gouvernement du Japon avec lequel les relations de Sa Majesté sont amicales.

Les papiers ayant trait à cette affaire, vous seront soumis.

Sa Majesté regrette que le conflit qui s'est

### FEUILLETON.

## LA DETTE DE FAMILLE

### GRANDEURS ET MISÈRES DU FOYER.

(Suite.)

Les villageois, témoins de la fuite de Pierre, poursuivis par Antoine, en répandirent aussitôt la nouvelle.

Cette nouvelle arriva aux oreilles de l'oncle Nicolas et du cousin Gaillard. Ils s'armèrent de torches, et prirent le chemin de la montagne. D'autres habitants se joignirent à eux, moitié par curiosité, moitié par intérêt.

En peu de moments, on vit courir sur les sentiers la rouge lueur des torches. On eût dit des feux-follets gravissant les rochers, puis se perdant au fond des ravins pour reparaitre bientôt plus brillants dans les ténèbres.

— Que se passe-t-il encore, nom de nom ! dit le maître d'école au cousin Gaillard. La fatalité antique s'en mêle ! ma parole d'honneur !

— C'est aussi mon avis ! La fatalité antique est une vieille scélérate qui se mêle de tout, même de faire déraisonner les modernes, répondit l'amer épicier.

Antoine, malgré l'obscurité, n'avait pas perdu les traces de Pierre.

Familiarisé dès l'enfance avec la montagne, il en connaissait tous les sentiers, et, voyant Pierre prendre le chemin du puits de Rize, il avait deviné son funeste projet.

Cependant il était à craindre qu'il ne l'atteignît pas, ou qu'il n'arrivât trop tard pour empêcher un malheur. Il courait avec un élan qui pouvait lui devenir mortel à lui-même, car à chaque instant des fondrières s'ouvraient sous ses pieds.

Un moment, au détour d'une roche, il aperçut Pierre à la clarté de la lune.

Le malheureux descendait le versant du coteau avec une rapidité folle, et se dirigeait vers le gouffre, marqué par la silhouette noire des chênes.

Antoine poussa un cri de désespoir, et se jeta dans une gorge profonde qui devait abrégier le chemin.

Au sortir de cette gorge, il ne vit plus son frère. Il s'avança sur le bord du puits...

Mais il n'entendit que la voix de l'abîme, faible et triste, avons-nous dit, comme la plainte d'un mourant...

XII. — M. PILLOU.

Antoine retourna à la ferme accablé de douleur.

A son arrivée, Mathurin et Madeleine, épuisés par les fatigues de la journée et succombant au sommeil, ne remarquèrent heureusement ni le trouble de ses yeux ni l'altération de son visage. Il ne lui fut pas difficile de les rassurer sur le sort de Pierre. Mais Guillemette, au tremblement de sa voix, aux signes muets de son désespoir, devinant une catastrophe, fondit en larmes.

Claude n'était pas rentré. Il ne revint que très-tard, et quand déjà Antoine commençait à s'inquiéter de son absence.

Le brave enfant arriva d'un air joyeux, en sifflant comme un merle. Il s'était acquitté de sa commission avec habileté et bonheur.

— Tiens ! Guillemette qui pleure ! dit-il étonné. Pourquoi donc ? Est-ce qu'il y a quelqu'un de malade ici ? Non. Eh bien ! réjouissons-nous alors. J'apporte de la joie plein mes poches !

En vain Antoine et Guillemette lui disaient à demi-voix de se taire : il ne paraissait pas les comprendre.

— Voici d'abord un cadeau pour Guillemette, poursuivit-il en tirant de sa poche une boîte enveloppée d'un papier de soie.

Guillemette prit la boîte et la présenta à Antoine.

Celui-ci l'ouvrit. C'était un écrin contenant une jolie parure de jeune fille : boucles d'oreilles, bracelet et collier de perles. Un billet était joint au cadeau.

— Excellent et généreux ami ! murmura Bruno après avoir pris connaissance du billet. Mais nous ne pouvons accepter tes dons !..

On devine quel était ce généreux ami. C'était Gustave.

Il n'avait pas osé offrir son présent devant M. Delaroche, dont les mauvaises dispositions l'inquiétaient. Et il n'avait pas voulu le remporter.

— Voilà pour toi, Antoine, continua Claude en tirant une lettre de son autre poche. C'est ton cadeau. Celui qui me l'a remis est un petit vieux bonhomme à l'air dur et rusé. Il m'a rudement savonné la tête. Il m'a menacé de me faire fusiller à l'occasion. Je pense que tu seras content.

En effet, à la lecture de la lettre, le pâle visage d'Antoine se teignit d'une vive rougeur; ses yeux sombres et humides de larmes étincelèrent; le poids qui écrasait sa poitrine parut se dissiper; il respira. Il attrapa Guillemette dans ses bras et l'embrassa avec effusion. La jeune fille, devant ces marques de la satisfaction et de la tendresse de son frère, reprit confiance; ses pleurs se séchèrent, sa douce figure

élevé avec quelques-unes des tribus de la Nouvelle-Zélande ne soit point encore terminé, mais les succès obtenus par l'armée régulière de Sa Majesté, renforcée par les troupes de la colonie, ont forcé un certain nombre de rebelles à rentrer dans le devoir, et ceux qui sont en armes aujourd'hui ont été informés des équitables conditions auxquelles leur soumission serait acceptée.

Sa Majesté a été vraiment heureuse de donner sa sanction à la réunion des délégués de ses provinces de l'Amérique du Nord, qui, sur l'invitation du gouverneur-général de Sa Majesté se sont assemblés à Québec.

Ces délégués ont adopté des résolutions ayant pour objet une union plus intime de ces provinces sous un gouvernement central. Si ces résolutions sont approuvées par les Chambres législatives des provinces, un projet de loi vous sera présenté afin de mettre cette importante mesure à exécution.

Sa Majesté voit avec une grande satisfaction la tranquillité dont jouissent ses possessions des Indes, tout en regrettant que de nombreux outrages commis pendant si longtemps contre les personnes et les propriétés de ses sujets, outrages pour lesquels aucune compensation ne pouvait être obtenue, aient rendu nécessaire l'emploi de la force, afin d'obtenir réparation pour le passé et sécurité pour l'avenir.

Sa Majesté déplore sincèrement la catastrophe qui dernièrement, à Calcutta et dans plusieurs autres villes de l'Inde, a causé tant de pertes et fait tant de victimes. De prompts secours ont été donnés par les officiers du gouvernement; et des contributions volontaires ont été offertes en divers lieux pour venir en aide aux nécessiteux.

Messieurs de la Chambre des communes,

Sa Majesté a ordonné que le budget pour l'année courante soit présenté à votre examen; il a été préparé avec toute l'attention due aux économies possibles, et sans perdre de vue les nécessités du service public.

Milords, et messieurs, Sa Majesté nous a chargés de vous informer que la situation générale du pays est satisfaisante et que les revenus atteignent les sommes prévues. La détresse qui a prévalu dans quelques districts manufacturiers a grandement diminué et la loi adoptée pour l'encouragement des travaux publics dans ces districts a eu les meilleurs résultats.

Pendant l'année dernière, l'Irlande a eu d'excellentes moissons; l'industrie et les manufactures prospèrent dans cette partie du royaume.

Diverses mesures d'utilité publique seront soumises à votre examen.

Il vous sera présenté des bills pour la concentration de toutes les cours de droit et d'équité, avec leurs dépendances, dans une localité convenable. Sa Majesté a la confiance

que cette mesure amènera de l'économie et de la rapidité dans l'administration de la justice.

L'important travail de la révision de la loi de statut, déjà considérablement avancé par les actes récents du Parlement, sera complété par un bill qui doit vous être présenté.

La reine espère que ce travail pourra être un acheminement à la rédaction d'un digeste de la loi.

Il vous sera présenté des bills pour la modification des lois relatives aux brevets d'invention et dans le but de conférer aux cours de comté une juridiction équitable dans les procès de peu d'importance.

On vous demandera aussi votre assistance pour l'exécution de certaines recommandations faites à la Chambre des communes, après enquête ordonnée par cette Chambre touchant les effets des lois qui règlent l'assistance publique.

Il vous sera présenté un bill basé sur le rapport de la commission d'enquête touchant les écoles publiques; et la reine a ordonné qu'une commission fût instituée pour faire une enquête sur les écoles subventionnées et autres écoles en Angleterre, non comprises dans les récentes enquêtes touchant l'éducation populaire.

Sa Majesté confie avec assurance les grands intérêts du pays à votre sagesse et à votre sollicitude, et elle demande instamment que les bénédictions du Dieu tout-puissant président à vos conseils et à vos délibérations pour arriver à la réalisation du but constant de sa sollicitude, le bien-être et le bonheur de son peuple.

Une dépêche de Berlin annonce qu'une association pacifique fait circuler une pétition au roi Guillaume I<sup>er</sup>, demandant l'incorporation des duchés à la Prusse.

M. de Karolyi est parti le 5 février au soir pour Berlin, porteur de la réponse de l'Autriche à la dernière dépêche de M. de Bismarck.

Cette réponse insiste pour une prompt solution, et maintient le point de vue auquel s'est placé jusqu'ici le cabinet de Vienne.

La *Gazette des Postes*, de Francfort, nous apporte une nouvelle qui, au point de vue des relations commerciales, aurait une véritable gravité si elle se confirmait. Ce journal annonce que les négociations douanières de l'Autriche avec le Zollverein sont rompues et que le rappel de M. Hock est probable, à cause de la question des vins.

Nous reproduisons, bien entendu, cette nouvelle sous toutes réserves.

On nous écrit de Saint-Petersbourg que le *Vicst*, qui s'était hasardé à publier l'adresse

de la noblesse de Moscou, a été saisi. La cour paraît être très-mécontente de ce manifeste. L'affaire a été portée au Sénat et on ne doute pas que le Sénat n'annule toutes les délibérations de la noblesse de Moscou, afin que la noblesse des autres provinces ne suive pas son exemple.

L'empereur de Russie a refusé de recevoir la députation de Moscou, quoiqu'elle soit présidée par le comte Orlof-Davidof, beau-frère du feld-maréchal Bariatinski.

Il est regrettable qu'une manifestation de cette nature soit ainsi combattue par le gouvernement.

Au nombre des faits que nous apporte notre correspondance de New-York, nos lecteurs remarqueront la nouvelle d'un voyage de M. Blair à Richmond.

Ces démarches répétées d'un homme au nom duquel s'est attaché tant d'espérances pacifiques, est, croyons-nous, digne de fixer l'attention dans les conjonctures actuelles.

Il ne paraît pas, d'après les dernières nouvelles de New-York, que le Sud soit favorablement disposé pour la conclusion de la paix. Tous les journaux sudistes sont montés sur le ton belliqueux et font mal augurer du résultat de la mission de M. Blair.

On paraît même ne plus vouloir, au Sud, des missionnaires de paix. Le Congrès de Richmond va discuter l'expulsion de M. Foote, qui s'était constitué négociateur *sponte sud*, pour conférer avec les autorités de Washington.

Le Parlement canadien a été ouvert, le 19 janvier, par un discours de lord Monck. Après avoir recommandé chaleureusement le projet de confédération des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, le gouverneur-général, faisant allusion à l'affaire de Saint-Albans, a annoncé la prochaine présentation d'un bill à l'effet de donner au gouvernement des pouvoirs plus étendus dans les questions d'extradition.

On lit dans la France:

Un projet de loi très-important vient d'être envoyé au conseil d'Etat sur les élections municipales.

On sait que, dans l'état actuel de la législation, les conseils municipaux sont renouvelés en totalité tous les cinq ans. Conformément aux dispositions en vigueur, les élections municipales vont avoir lieu cette année dans toutes les communes de l'Empire.

Le nouveau projet de loi aurait pour but de fixer à neuf ans la durée du mandat des conseillers municipaux, et de faire renouveler par tiers les conseils tous les trois ans.

Ce système, s'il était adopté, ne ferait qu'appliquer aux conseils municipaux ce qui existe

déjà pour les conseils généraux. Mais il sera peut-être l'indice d'une réforme plus importante, dont on s'entretient dans le monde politique et qui est appuyée par des influences considérables; il serait question, nous assure-t-on, d'étudier une révision de l'art. 38 de la Constitution, qui décide que les députés sont nommés pour six ans.

Il y a des hommes politiques qui pensent qu'un système uniforme d'élections à tous les degrés de la représentation offrirait de grands avantages, et qu'il vaudrait mieux nommer le Corps-Législatif, comme les conseils généraux et municipaux, pour neuf ans, avec un renouvellement triennal.

C'est là une réforme trop importante pour qu'elle ne soit pas l'objet d'une sérieuse étude et de réflexions approfondies. Aussi, croyons-nous que rien n'est décidé à cet égard et que ces combinaisons, en ce qui concernent les élections législatives, se bornent, jusqu'à présent, à l'expression d'opinions individuelles.

On lit dans le même journal:

Nous avons dit hier que le principe de la gratuité absolue dans l'enseignement primaire avait été vivement débattu au sein du conseil privé.

On assure que la majorité du conseil s'est prononcée contre la gratuité ainsi entendue.

Des objections de diverse nature ont été faites à ce système, tel qu'il s'agirait de l'établir; la plus importante serait tirée de considérations financières, et l'on peut apprécier toute la valeur par ce seul fait que le total des rétributions scolaires, dans toute la France, s'élève actuellement à 50 millions.

Ce serait donc une somme égale à inscrire au budget de l'instruction primaire. On comprend que, dans l'état actuel de nos finances, ce soit là une difficulté sérieuse.

M. Magne, membre du conseil privé, fait partie de la commission chargée d'étudier le projet de loi sur l'instruction gratuite, sous la présidence du prince Napoléon.

Nous trouvons dans le *Courrier de la Vienne* la lettre suivante, adressée par S. Exc. le nonce du saint-siège à Mgr l'évêque de Poitiers, au sujet du mandement publié par ce prélat sur l'encyclique:

Monseigneur,

J'ai exactement reçu et j'ai lu avec joie le mandement que Votre Grandeur a publié elle-même dans sa cathédrale, pour donner connaissance à son peuple de la récente encyclique du souverain pontife, ainsi que du catalogue des erreurs condamnées, qui s'y trouvait adjoint.

Votre mandement, Monseigneur, est admirable de fermeté et de courage épiscopal. Du reste, cela ne m'étonne aucunement, et je m'y attendais.

s'épanouit de joie.

Le lendemain, Mathurin et Madeleine, surpris de ne pas voir paraître Pierre, questionnèrent Antoine, Guillemette, Claude, tous les habitants de la ferme. Claude et Guillemette ne savaient que penser; Antoine fit des réponses évasives.

— Pierre reviendra, dit-il, ne vous tourmentez pas.

Malgré cette assurance, les deux vieillards étaient inquiets. Mais ils observèrent Antoine, et, ne remarquant sur son visage aucune trace de chagrin, leurs craintes s'éteignirent peu à peu.

Dans le village, on ne parlait que de la course aux flambeaux de la nuit.

Bientôt on connut la mystérieuse disparition de Pierre. Un fleuve de commentaires courut alors d'un bout à l'autre du pays, entraînant et submergeant dans la vase des suppositions malveillantes ce qui restait de l'estime acquise à la famille Bruno. On plaignait Pierre, afin d'avoir le droit d'accuser son frère, le président.

Antoine, ayant à cœur de régler les affaires de la maison, envoya chercher Pillou, le fit monter dans sa chambre et s'y enferma avec lui.

— Eh bien! eh bien! qu'est-ce que j'entends ra-

conter? dit l'honnête usurier en souriant méchamment; que le pauvre Pierre s'est jeté dans le puits de Rize? Est-ce possible?...

Peut-être nous reprochera-t-on de ne pas avoir fait connaître suffisamment l'intéressante personnalité de M. Pillou. C'est que vraiment la tâche est difficile. M. Pillou était un de ces êtres malfaisants, se tenant enveloppés de nuages, à l'exemple des Euménides païennes.

Buffon eût reconnu en lui un himane de grande taille, sec, anguleux, pointu, velu, bruni, durillonné, participant de la nature hybride des satyres, moitié homme des villes, moitié homme des bois.

Il avait le nez en forme de bec de chat-huant, petit et recourbé. Le bout de ce nez était tranchant comme une lame de couteau. Ceux qui embrassaient l'homme, — si jamais quelqu'un se trouvait assez abandonné du ciel pour être obligé d'embrasser M. Pillou! — devaient craindre d'avoir le visage fendu par cet appendice d'oiseau de proie. Une paire d'yeux ronds, gris, clignotants; un front bas, une bouche perpétuellement ornée du même sourire faux, plein de malice et de méchanceté, caractérisaient la physionomie du personnage.

Le costume de M. Pillou était en rapport avec son

individu.

Ce n'était ni le vêtement du paysan ni l'habit du citadin; c'était l'un et l'autre, le terme moyen entre les deux. Il avait aux pieds de fortes bottes à l'épreuve de la fatigue; il portait un pantalon de gros drap brun, et non les culottes courtes de l'habitant des montagnes. Un gilet long, de couleur rouge, et par-dessus le gilet une espèce de houppelande noire, à larges pans, et qu'il pouvait boutonner jusqu'au menton complétaient son habillement.

Quant à son âge, c'était un de ses secrets. Il n'avait pas d'âge, ou pour mieux dire on n'apercevait en l'examinant aucun signe révélateur d'un âge quelconque. On pouvait lui donner de trente à cinquante ans.

Mais ce qui était manifeste, c'était son énergie, sa vigueur, sa ruse, son audace; cela perçait dans ses gestes, dans ses regards, dans le son de sa voix.

De métier, on ne lui en connaissait pas.

Il n'était ni cultivateur, ni marchand, ni propriétaire, Lien qu'il eût l'air d'être tout cela en même temps. En effet, il avait des champs, il louait des maisons, il vendait et achetait.

Quelle était la provenance de ses marchandises? On l'ignorait.

On disait pour l'expliquer, — on disait bien bas — qu'il entretenait des relations avec les fraudeurs que lui-même ne dédaignait pas de courir les hasards nocturnes du commerce interlope.

S'il criait bien fort, s'il dénonçait les contrebandiers, c'était, — ajoutait-on, — afin de donner le change aux surveillants, à l'exemple du renard qui pour éloigner le danger, fait lever quelque pauvre gibier dont les limiers prennent la piste.

On disait bien d'autres choses encore!...

Ce qu'il y avait de certain, c'est qu'il prêtait l'usure, c'est qu'il était craint dans le pays, c'est qu'il avait excité la rumeur publique contre le malheureux Pierre.

Un véritable coup de maître! Une bonne représaille! compromettre le frère d'un avocat qui le avait fait perdre de l'argent!

Comment avait-il connu les déplorables équipées de Pierre? Peut-être grâce aux relations qu'on l'accusait d'entretenir parmi les montagnes.

— Monsieur Pillou, lui dit Antoine d'un ton froid et grave, je regrette que mon frère ait eu l'imprudence de nouer des affaires avec vous.

— Eh bien! moi, je ne le regrette pas, monsieur, répondit l'usurier en grimaçant un sourire. C'est un

## Dernières Nouvelles.

La municipalité de Turin a adopté à l'unanimité une proposition tendant à envoyer une adresse au roi.

Turin, 8 février. — La junte qui devait aller remettre au roi l'adresse de la municipalité n'est pas encore partie, à cause d'une légère indisposition du souverain.

Plusieurs municipalités du Piémont ont voté une adresse au roi.

La Gazette de Turin dément le bruit d'une protestation des ambassadeurs à l'occasion des faits du 30 janvier.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### AVIS AUX BANQUIERS ET COMMERÇANTS.

M. Lenoir, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 33, à Paris, offre à MM. les Banquiers et Commerçants des valeurs à l'encaissement sur Paris (billets à ordre ou traites), moyennant une commission fixe de un pour cent.

Toute demande doit être accompagnée : 1° du montant de la commission, en billets de banque, mandat à vue sur Paris, ou timbres-poste, ou de l'autorisation d'envoyer les valeurs contre remboursement de la commission; 2° de l'engagement de rembourser les valeurs après paiement.

Quelle que soit l'importance des demandes, il y est satisfait immédiatement (*Affranchir*).

Recouvrements sur Paris. — Commission, 1/2 0/0.

### ETAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1864.

NAISSANCES. — 2, Frédéric-Jean Lemaitre, rue de la Basse-Île; — 3, Louis Moulard, rue des Saulais; — 6, Henri Poisson, quai de Limoges; — 9, Paul-Adolphe Baugé, rue de la Croix-Verte; — 10, Émilie-Eugénie Angé, rue de la Visitation; — 12, Émile-François Percher, rue Neuve-Beurepaire.

MARIAGES. — 9, Joseph Grandjean, ex-militaire, et Thérèse Maurer, couturière, tous deux de Saumur; — 10, Étienne-Frédéric Berger, ex-militaire, et Marie-Louise Cellier, couturière, tous deux de Saumur; — 11, Étienne-Théodore Monneron, négociant, et Marguerite-Sophie-Léa Rosset, sans profession, tous deux de Saumur; — 12, Joseph Latuner, menuisier en voitures, et Mélanie-Adolphine Reinhard, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1<sup>er</sup>, Fernand-Louis Pichat, 11 mois, rue des Bouchers; — Pierre-François Poisson, marchand boucher, né à Beaufort (Maine-et-Loire), âgé de 45 ans, rue de la Mairie; — 3, Abel Berge, rentier, 75 ans, place St-Pierre; — 4, Jean Baumard, journalier, 52 ans, à l'Hôpital; — Marie Meignant, journalière, 54 ans, célibataire, à la Providence; — 5, Marc d'Estienne de Chaussegros de Lioux, au régiment des guides de la garde impériale, 31 ans, célibataire, Hôpital militaire; — Henriette Lamar, rentière, 69 ans, célibataire, rue du Bellay; — 6, Marie-Antoinette-Reine-Constance-Augustine Bouteau de la Guérinière, sans profession, 52 ans, épouse de Louis-Denis Guérin, rue du Temple; — 7, Marie Péan, chapeletière, 58 ans, célibataire, à la Providence; — Eugénie Breton, journalière, 63 ans, célibataire, à la Providence; — 8, Simon-Jacques Effray, maréchal-ferrand, 75 ans, place St-Michel; — 9, Anne Taveau, sans profession, 55 ans, veuve René Babin, rue de Fenet; — Médard Edelin, tailleur de pierres, 88 ans, à l'Hôpital; — 19, Auguste Tranchant, propriétaire, 67 ans, rue Courcouronne; — 13, Magdeleine Gerbeau, journalière, 71 ans, veuve Pierre Dugat, rue de la Basse-Île; — 14, Joseph Poupard, notaire honoraire, rue Bodin; — 15, Laure-Mathilde-Eugénie Reneau, 2 ans, rue Royale; — Anne Rondenet, rentière, 77 ans, épouse Jean Enault, rue du Pressoir-St-Antoine.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## Nouvelles Diverses.

### BANQUET HIPPOPHAGIQUE.

Dimanche a eu lieu, au Grand-Hôtel, le banquet hippophagique dont il était question depuis quelque temps. M. de Quatrefages, membre de l'Académie des sciences, vice-président de la Société d'acclimatation, avait bien voulu accepter la présidence; à ses côtés étaient placés M. Baube, chef de division à la préfecture de police; M. Lecoq, inspecteur général des écoles vétérinaires; M. Ducoux, ex-préfet de police; M. Munaret, de Lyon, et M. le docteur Blatin.

Nous avons remarqué MM. de Choiseul, Geoffroy-Saint-Hilaire fils, le comte de Lannay, le marquis de Montalembert, le docteur Orfila, le baron Poisson, le comte Roberst, le marquis de Vitry, etc.

Trente médecins témoignaient par leur présence que la viande de cheval ne peut en aucune façon porter atteinte à la santé.

La presse était largement représentée: le *Constitutionnel*, par M. Jacques Valsère; le *Pays*, par M. Lhomond; la *France*, par M. ; la *Presse*, par MM. Sanson et Bell; l'*Opinion nationale*, par M. Saüvestre; l'*Agriculture pratique*, par M. Barral; l'*Union médicale*, par M. Amédée Latour; le *Petit Journal* était là pour faire passer la nouvelle par ses 150,000 trompettes.

Plusieurs grands journaux de province avaient aussi envoyé des représentants.

Le menu était simple, car il fallait avant tout présenter la viande de cheval telle qu'elle peut être servie sur toutes les tables.

Voici en quoi il consistait :

*Potage*. — Vermicelle au consommé de cheval.

Hors-d'œuvre de table variés.

*Relevés*. — Saumon sauce hollandaise.  
Colotte de cheval bouillie garnie de choux.

*Entrées*. — Hachi de cheval à la ménagère.  
Poularde sauce suprême.  
Sorbetes mousseux au kirch.

*Rôts*. — Filets de cheval bigarrés (sauce Xérés à part).  
Salades de saison.  
Pâtés de foie de cheval aux truffes.

*Entremets*. — Petits-pois à la française.  
Abricots à la portugaise.

*Glace*. — Parfait au café.

*Dessert varié*.

*Vins*. — Madère, bordeaux, sauterne, beaune supérieur, champagne frappé.

Café et liqueurs.

Tous ces mets, composés de viande de cheval, étaient apprêtés sans haut goût, afin que chacun pût en apprécier les qualités, et tous les convives ont été entièrement satisfaits; plu-

Antoine feuilletait les papiers avec attention.

— Oh! vous pouvez compter et recompter, c'est juste comme le trebuchet d'un changeur, comme la balance où seront pesées nos bonnes et nos mauvaises actions.

— Monsieur Pillou, répondit Antoine en relevant la tête, vous avez abusé de l'ignorance et de la faiblesse de Pierre.

— Ah! fit le marchand d'argent un peu interdit.

— Monsieur Pillou, continua Bruno plus sévèrement, si je livrais ces papiers à un tribunal, vous seriez infailliblement condamné.

— Vous ne parlez pas sérieusement, dit Pillou en essayant de sourire.

— Je parle sérieusement, monsieur, et si vous refusez la rectification de ces comptes, je vous poursuivrai.

— Tout le monde peut poursuivre, monsieur; une poursuite ne prouve rien. Il faut une condamnation.

— Cette condamnation est certaine.

— Peut-être vous trompez-vous. Une partie est mauvais juge dans sa propre cause.

— Je ne me trompe pas.

(La suite au prochain numéro.)

sieurs mangeaient du cheval pour la première fois, et ils ne paraissaient point éprouver la plus légère répugnance; on se demandait à l'envi pourquoi le préjugé était un obstacle à la propagation de cet aliment.

Au dessert de nombreux toasts ont été portés d'abord par M. de Quatrefages à M. Geoffroy-Saint-Hilaire père, qui a publié d'importants travaux sur l'introduction de la viande de cheval dans l'alimentation. M. de Quatrefages, dans un discours remarquable, a continué l'œuvre du savant naturaliste. M. Albert Geoffroy-Saint-Hilaire fils a répondu quelques paroles bien senties. M. Lecoq a porté un toast aux vétérinaires.

M. Decroix, cet ardent propagateur de la viande de cheval, est venu dévoiler tous les mystères: il a déclaré que les chevaux mangés étaient, comme viande, d'une qualité tout-à-fait inférieure, qu'ils se trouvaient dans un état effrayant de maigreur, que l'un d'eux était âgé de vingt-deux ans, l'autre de dix-huit, et le troisième de quatorze; que leur prix n'était pas d'ailleurs très-élevé, puisqu'ils avaient coûté 40, 50 et 18 francs. Les applaudissements ont été unanimes, et chacun de répéter: puisque cette viande était bonne, qu'en serait-il si les bêtes n'avaient eu que cinq à six ans? La commission du banquet savait bien que les vieux et maigres chevaux pouvaient seuls entrer dans la consommation, et elle a voulu démontrer que, lorsque l'on peut le moins, on peut le plus.

Tous les convives ont été satisfaits, tous ont parfaitement diné, et, en se quittant, ils se sont dit: Au revoir dans un prochain banquet.

— M. le comte de Germiny, sénateur, vient d'être nommé grand-croix de l'ordre de la Guadalupe, pour les services qu'il a rendus en qualité de président de la commission qui a été instituée à Paris pour le soin des intérêts financiers du Mexique.

— Il y aura, le 26 de ce mois, dans les ports de France sur l'Océan, la Manche et la mer du Nord une des plus hautes marées de l'année 1865. Suivant les tables de M. Laugier, la hauteur de cette marée dépassera de 1 mètre 15, le niveau des marées moyennes, et beaucoup plus si le vent venait à souffler contre terre avec la violence de ces derniers jours.

## Chronique Locale.

Les travaux pour la construction d'un Hospice général à Saumur, ont été adjugés mardi dernier à M. Pierre Aubert, entrepreneur à Angers, avec un rabais de 2 0/0 sur les prix du bordereau.

La quête qui, selon l'usage, a lieu dans le courant de janvier au Collège de Saumur, a produit, cette année, 168 francs. Cette somme a été répartie par les soins de M. le Principal entre la Salle d'Asile, la Société du Prince Impérial et les familles les plus nécessiteuses de la paroisse de Nantilly.

Le *Salut public*, de Lyon, croit savoir que l'on s'occupe très-sérieusement de modifications à apporter aux tarifs des chemins de fer. Il s'agirait notamment: 1° d'abaisser d'un centime par kilomètre le transport des voyageurs, pour les parcours dépassant 50 kilomètres; 2° d'ajouter aux trains express, mais seulement pour les longs parcours, des voitures de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classe.

### MAIRIE DE SAUMUR.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés qu'il a été trouvé, il y a quelques mois, dans la ville de Saumur, quatre obligations du chemin de fer d'Orléans. Les personnes qui prétendraient y avoir des droits devront s'adresser au secrétariat de la Mairie.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 6 février 1865.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Il faut espérer que la véritable gloire de l'Église de France resplendira sans ombre à cette mémorable occasion. Ce sera un grand argument de consolation pour notre saint-père, de voir les premiers pasteurs de cette nation catholique s'inspirer de son courage et de sa fermeté qui, malgré les dures épreuves qu'on lui fait subir, ne fléchit pas.

Je me permets d'ajouter que nous serions tous bien aises de connaître la lettre que Votre Grandeur a adressée au ministre en réponse à sa circulaire du 1<sup>er</sup> janvier.

Veuillez agréer, Monseigneur, avec mes félicitations les plus sincères, l'assurance que je suis heureux de vous renouveler des sentiments d'affection et de dévouement avec lesquels, etc.

† FLAVIO,

Archevêque de Myre, nonce apostolique.

Le Monde publie trois nouvelles lettres épiscopales au sujet de l'encyclique. L'une est une lettre pastorale du cardinal-archevêque de Chambéry; la deuxième, une lettre de l'évêque de Saint-Claude au ministre des cultes; la troisième, de l'évêque de Soissons et Laon. Toutes les trois s'unissent aux protestations des évêques contre l'interdiction de publier l'encyclique.

Le nombre des protestations s'élève aujourd'hui à 66.

On se préoccupait beaucoup lundi, dans les cercles politiques, d'une entrevue qui avait eu lieu dans la journée, au ministère des affaires étrangères, entre M. Drouyn de Lhuys et Mgr Chigi, nonce du saint-père.

On assurait que dans cette entrevue, qui se rattache à la publication de la lettre de S. Exc. le nonce à Mgr l'évêque de Poitiers, le ministre de l'Empereur aurait fait un représentant de la cour de Rome des observations très-énergiques au sujet des félicitations adressées à un prélat qui a protesté publiquement, dans l'exercice de ses fonctions, contre un acte émané de la puissance civile.

On annonce que le conseil d'Etat, réuni lundi en assemblée générale, a prononcé la déclaration comme d'abus contre Mgr l'évêque de Moulins et contre S. Em. le cardinal archevêque de Besançon.

L'Europe annonce que M. Paul Bethmont, récemment nommé député dans la Charente-Inférieure, est venu passer vingt-quatre heures à Paris et qu'il a profité de ce court séjour pour rendre visite à MM. Jules Favre, Thiers, Berryer et Pelletan.

Le journal que nous citons conclut de cette démarche que M. Bethmont se joindra, dans le Corps-Législatif, au groupe de l'opposition nettement accentuée.

Pour les articles non signés: P. GODET.

honneur, un grand honneur, dont aujourd'hui j'apprécie plus que jamais l'avantage.

Il s'inclina.

— Ce pauvre Pierre, continua-t-il, les yeux attachés au visage de son interlocuteur, il a eu une fin bien malheureuse! Certes il ne méritait pas cela. Ce n'était pas un homme...

— Monsieur, interrompit Antoine en allant prendre des papiers dans une armoire, j'ai examiné vos comptes ce matin.

— Et vous les avez trouvés justes? Oh! je ne me trompe pas, moi. Ce que j'ai dans le cœur, je le porte sur ma figure... Je disais que ce pauvre Pierre n'avait pas la tête très-forte. Il a agi plutôt par faiblesse et par entraînement que par vice. Il a commis un acte coupable par innocence, on peut le dire. Aussi, je le répète, il ne méritait pas cette mort affreuse. Pour moi, c'est un deuil...

Pillou ne détachait pas son regard acéré de la figure d'Antoine, cherchant à y découvrir l'effet produit par ses condoléances. La figure du frère de Pierre demeurait impassible.

— C'est bien étonnant, se disait l'usurier; pas même l'apparence de la douleur. Il ne feint pas au moins, celui-là!

**ABONNEMENTS.**

Un an. Six mois.  
 PARIS, 15 fr. 8 fr.  
 DÉPART., }  
 CORSE, } 18 fr. 10 fr.  
 ALGÉRIE, }  
 ÉTRANGER, selon le tarif postal.

11<sup>e</sup> année. — **DEUX** numéros par mois **AU LIEU D'UN**, sans augmentation de prix.

**BUREAUX A PARIS,**  
 Rue Sainte-Anne, 64.

# LA FRANCE ÉLÉGANTE

**JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.**

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année : — 1<sup>o</sup> 24 numéros, format grand in-8<sup>o</sup>, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur ; — 2<sup>o</sup> 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M<sup>me</sup> Héloïse LELOIR ;

— 3<sup>o</sup> 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; — 4<sup>o</sup> 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants ; — 5<sup>o</sup> 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, filet de tricot ; — 7<sup>o</sup> Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano ; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard : MÉRY, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ÉTIENNE ENAULT, JULES KERGMARD, ELIE BERTHET, M<sup>me</sup> ANAIS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENTINE ROBERT, ETC., ETC.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 12 février, à midi,

**DES IMMEUBLES**

Dépendant des successions des époux HOCTIN-GIRARD,

Savoir :

Commune de Saumur.

Maison, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 90.

Maison, ruelle du Petit-Pré. Six ares de vigne, au Clos-Poinson.

Dix ares de vigne, au Clos-Poinson.

Treize ares de vigne, au Clos-Poinson.

Douze ares de vigne, au Clos-Poinson.

Quinze ares de vigne, aux Galmoises.

Commune de Villebernier.

Maison et 58 ares de terre, à la Brèche-Pitot.

Soixante-six ares de terre, à la Brèche-Pitot.

Neuf ares de terre, à la Brèche-Pitot.

Les lots seront formés au gré des acquéreurs.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (40)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE MAISON**

AVEC GRANDS MAGASINS,

Située à Saumur, rue Royale et quai du Gaz, près le Pont.

S'adresser audit M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, ou à M. DUVEAU-GIRARD fils, à Saint-Florent. (21)

**PETITE MAISON**

Donnant sur le Champ-de-Foire,

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

S'adresser à M. le capitaine SOULAS, ou à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare. (34)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Présentement,

**MAISON**

Rue Beaurepaire, occupée par M. le commandant DE BONNE. (30)

**A VENDRE**  
 Pour 700 francs

Une BELLE ET BONNE CALÈCHE sortie d'un des premiers ateliers de Paris.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

**JOLIE MAISON,**

Située rue du Temple.

S'adresser à M. CHEDEAU. (46)

**A LOUER**  
 APPARTEMENT complet au 1<sup>er</sup> étage, rue de la Tonnelie. S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé, près Saumur, demande un CLERC.

**AVIS.**

Une maison de Commerce demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

**VIENT DE PARAÎTRE,**

A 10 centimes la livraison,

**L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE**

Par M. THIERS ;

**LES GIRONDINS**

Par M. DE LAMARTINE,

Chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean, 1, à Saumur,

Seul dépositaire

**DES PLUMES INOXYDABLES HUMBOLT.**

CARTES A JOUER, DE GRIMAUD, A COINS DORÉS,

pour soirées.

Vient de paraître,

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

**IDÉES PRATIQUES**

SUR

**LA CAVALERIE**

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8<sup>o</sup>, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'École de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

**RÉVOLUTION AGRICOLE**

OU

**MOYEN DE FAIRE DES BÉNÉFICES EN CULTIVANT LES TERRES**

1 vol. in-18 avec figures dans le texte, 3 fr. franco par la poste.

Écrire franco à M. CHAMEROT, libraire, rue du Jardinot, 15, à Paris, ou à M. GOIN, libraire, rue des Ecoles, 82, Paris.

Cet ouvrage est l'un des plus utiles de tous ceux qui ont été publiés sur l'Agriculture.

**VIENT DE PARAÎTRE, CHRONIQUES SAUMUROISES**

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

**TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :**

Le vieux Manège et les Halles ; — L'ancien Théâtre et la Promenade ; — Le Puits-Cambon, à la Breille ; — Les deux Notre-Dame ; — Notre-Dame-des-Ardilliers ; — Notre-Dame-de-Nantilly ; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France ; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay ; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup> ; — Documents historiques.

UN VOL. IN 12 CHARPENTIER,

Prix : 4 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

**CHEMINÉES QUI FUMENT.**

M. CHINAT, fumiste à St-Mathurin,

prévient qu'il se charge d'empêcher de fumer toutes les cheminées, même les plus rebelles, qui ont cet insupportable défaut.

Il se charge aussi de la construction des fourneaux en tous genres.

M. Chinat garantit ses travaux.

Il se transportera chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance et le faire appeler ; elles auront lieu d'en être satisfaites. (507)

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 7 FÉVRIER.			BOURSE DU 8 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	66 95	»	»	67 10	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	96	»	»	96 30	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	442 50	»	2 50	445	»	2 50
Banque de France. . . . .	3560	»	»	3560	»	»
Crédit Foncier (estamp.) . . . . .	1275	»	5	1277 50	2 50	»
Crédit Foncier colonial . . . . .	680	»	5	680	»	»
Crédit Agricole . . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Industriel. . . . .	745	»	3 75	745	»	»
Crédit Mobilier . . . . .	960	»	7 50	968 75	8 75	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	937 50	»	»	936 25	»	1 25
Orléans (estampillé) . . . . .	923 75	»	3 75	925	1 25	»
Orléans, nouveau . . . . .	850	1 25	»	842 50	»	7 50
Nord (actions anciennes). . . . .	1012 50	1 25	»	1012 50	»	»
Est. . . . .	518 75	1 25	»	517 50	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	950	1 25	»	950	»	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	578 75	»	3 75	581 25	2 50	»
Ouest . . . . .	540	»	»	540	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1782 50	10	»	1780	»	2 50
Canal de Suez . . . . .	440	3 75	»	442 50	2 50	»
Transatlantiques. . . . .	533 75	»	3 75	537 50	3 75	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 35	»	15	65 35	»	»
Autrichiens . . . . .	450	1 25	»	448 75	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	552 50	»	2 50	552 50	»	»
Victor-Emmanuel . . . . .	306 25	»	2 50	306 25	»	»
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	275	»	10	282 50	7 50	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	583 75	6 25	»	595	11 25	»
Saragosse . . . . .	405	»	2 50	407 50	2 50	»
Séville-Xérès-Séville . . . . .	257 50	2 50	»	260	2 50	»
Portugais . . . . .	265	1 25	»	267 50	2 50	»

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord. . . . .	308 75	»	»	310	»	»
Orléans . . . . .	292 50	»	»	292 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	291 25	»	»	291 25	»	»
Ouest . . . . .	288 75	»	»	287 50	»	»
Midi. . . . .	287 50	»	»	288 75	»	»
Est. . . . .	293 75	»	»	293 75	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.